



Assemblée générale

Distr. LIMITÉE

A/52/L.47 ler décembre 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session Point 59 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA REPRÉSENTATION ÉQUITABLE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES ET QUESTIONS CONNEXES

Allemagne: amendements au projet de résolution A/52/L.7

1. <u>Deuxième alinéa</u>

- a) <u>Remplacer</u> les termes "<u>Notant</u> les travaux du" <u>par</u> "<u>Se félicitant</u> des progrès accomplis au cours de la cinquante et unième session par le";
 - b) [Sans objet en français.]
- 2. <u>Troisième alinéa</u>: <u>supprimer</u> l'alinéa.
- 3. Paragraphe 1 : remplacer le paragraphe par le texte ci-après :
 - "1. <u>Considère</u> qu'il importe de traiter la question de la réforme du Conseil de sécurité comme une question urgente, souligne que l'examen ne peut en être assujetti à aucun délai et considère aussi par conséquent qu'il faut laisser aux États Membres le temps de réfléchir à la question de façon à parvenir à un accord général;"
- 4. <u>Paragraphe 2</u>: <u>remplacer</u> les termes "qui aurait pour effet de modifier la Charte par amendement" <u>par</u> "prévoirait d'amender la Charte".

5. <u>Nouveau paragraphe 3</u>

- a) Ajouter le nouveau paragraphe suivant :
- "3. <u>Réaffirme</u> que les décisions sur les questions importantes que sont la représentation équitable au Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes doivent être prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants;"

- b) Remplacer le paragraphe 3 actuel par le suivant :
- "4. <u>Réaffirme</u> que le Groupe de travail à composition non limitée doit poursuivre ses travaux, en tenant compte des progrès accomplis pendant la quarante-huitième, la quarante-neuvième, la cinquantième et la cinquante et unième session ainsi que des vues exprimées pendant la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale et lui présenter avant la fin de sa cinquante-deuxième session un rapport contenant toute recommandation dont il serait convenu."
